

Observation n°39

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet de ZMEL anse de Cavalière

Date : Mon, 08 Apr 2024 19:20:08 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 19:20:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Fouré

Prénom: Daniel

Code postal: 83260

Ville: La Crau

Sujet: Enquête publique sur le projet de ZMEL anse de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Monsieur le commissaire, J'approuve entièrement les remarques et les points de désaccord écrits dans le cadre de cette enquête par l'APPL J'approuve également celles et ceux de l'association UPNCR qui me semble-t-il sont complémentaires. Je pratique très souvent le mouillage dans cette anse de Cavalière et précisément près du cap Nègre. Je m'interroge sur la nécessité d'un tel projet puisque cette magnifique baie va être transformée en parking à bateaux L'argument de la détérioration des fonds marins par les ancres ne peut être une justification : aucune étude ne prouve à cet endroit d'éventuelles détériorations liées aux ancres. Il y aurait plutôt un repeuplement constaté des posidonies. La qualité de l'eau améliorée le long du littoral en est très certainement la raison. Le Cap Nègre est considéré dans la navigation comme un abri. Il abrite parfaitement les bateaux des vents nord-est, jusqu'à sud-est. Pour être un abri il faut pouvoir s'approcher près de la côte pour limiter l'impact de la formation des vagues sur l'embarcation. En déplaçant la limite de mouillage à environ 120m du bord pour les bateaux de 10m la notion d'abri sera annulée. La houle et les vagues en contournant le cap arriveront directement sur les bateaux. La personne qui a réalisé l'étude d'emplacement des bouées a-t-elle ancré une seul fois dans l'anse du cap Nègre ? Ou bien l'emplacement a-t-il été décidé directement sur une carte ? De plus ces bouées sont mal réparties suivant la longueur des bateaux qui fréquentent cet endroit et en nombre insuffisant. Il semblerait que l'étude de l'emplacement des bouées ait été réalisée comme un parking de voitures sans tenir compte de la nécessité d'un abri au sens marin du terme ni du déplacement des bateaux, dans l'anse, suite à la modification de l'orientation du vent. En ces temps de disette budgétaire, est-il obligé de faire un tel investissement ? Il manque sur la présentation, le tableau de prévision d'amortissement. Mais le calcul est simple : les coûts annuels d'exploitation de la ZMEL s'élèvent à 127 000 HT. Si l'on estime une redevance moyenne la nuit de 20€ prix moyen HT sur une bouée, pour un 10 m, il faut 6350 redevances pour couvrir les frais, soit plus de 105 par jour sur la base de fréquentation de la figure 11 ou 35 redevances journalières durant la période du 15 avril au 15 octobre. A cela il faut ajouter l'amortissement de l'investissement... Enfin ce projet qui est un mauvais projet, n'est pas nécessaire et porte atteinte à la liberté de déplacement. La mer est un bien commun et le domaine public maritime est inaliénable. Et pourtant ce projet aliène ce bien commun. Il n'y a actuellement pas de nécessité de le faire pour la posidonie. Est-ce uniquement pour la notoriété de quelques-uns ? Ce projet ne sera certainement pas financé entièrement par les

redevances, mais complété par l'impôt. Veuillez croire Monsieur le commissaire en mes respectueuses salutations

Observation n°40

Sujet : [INTERNET] Lettre à Monsieur Bertrand NICOLAS Commissaire Enquêteur du projet de ZMEL de Cavalière, commune de Le Lavandou
Date : Mon, 08 Apr 2024 19:50:24 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 19:50:

Vous êtes: Un particulier

Nom: CRAUSTE

Prénom: Rémi

Code postal: 75006

Ville: Paris

Sujet: Lettre à Monsieur Bertrand NICOLAS Commissaire Enquêteur du projet de ZMEL de Cavalière, commune de Le Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: On aimerait savoir si la Mairie du Lavandou a sollicité et, dans l'affirmative, si elle a obtenu le Label Bas Carbone pour son projet de ZMEL de Cavalière . Si ce n'est pas le cas, cela signifierait que le rapport coût / bénéfice du projet est sans réel intérêt en matière de neutralité carbone ou que la procédure, rigoureuse et complexe, qui accompagne un projet sollicitant le Label Bas Carbone (et donc le financement complémentaire qui y est associé), n'a pas été scrupuleusement respectée. Il faut en effet rappeler que les posidonies sont en bon état dans cette baie, de l'aveu-même du Maire du Lavandou. Toujours sur le plan de la protection des posidonies, le projet se réfère à un état du GIS Posidonies de 2022, dit "état de référence" pour le suivi dans le temps de l'impact de la ZMEL. On ne comprend pas pourquoi, dans ces conditions, le Maire préfère engager des dépenses pharaoniques (construire une ZMEL) plutôt que d'observer l'effet du maintien de l'ancrage libre dans cette anse. Des photogrammétriques sous-marines sur 4 à 6 sites précis de la baie, prises à 1 ou 2 ans de distance, coûteraient infiniment moins cher.